

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Gros plan
sur
LAYRAC

Layrac - 2004
(cliché IGN)

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n° 31 (mai 2006)

LAYRAC , DU DOMAINE A LA CITE : UNE AVENTURE COLLECTIVE

Au lendemain de la 2^e Guerre mondiale, le manque de logement est grand. Les ouvriers et employés de l'aéronautique toulousaine sont contraints d'accepter des logements médiocres en ville ou dans les villages autour de Toulouse. Ils aspirent à des conditions de vie plus décentes. Des initiatives sont prises comme celles des « castors » : il s'agit de coopératives dont les membres s'engagent à construire leur lotissement en réalisant le maximum de travaux en commun.

Au début des années 50, un groupe d'ouvriers de la SNCASE (société nationale des constructions aéronautiques du sud-est, ancêtre pour partie de Sud-Aviation, et donc d'Aérospatiale et d'EADS) engage une opération « castor » sur un terrain situé à Bagatelle dans la commune de Toulouse. Deux membres du groupe, militants syndicaux – Paul Abel et Ferdinand Grau – envisagent bientôt de lancer une autre opération sur un terrain plus proche des usines aéronautiques de Blagnac - Saint-Martin-du-Touch - et dans des conditions moins contraignantes que celles des « castors ». Leur idée intéresse un certain nombre de camarades de travail. Contact est pris avec M. Teboul, employé à la SNCASE et président de la coopérative des Chalets (plus tard Société HLM des Chalets) qui soutient et gère les opérations de ce type.

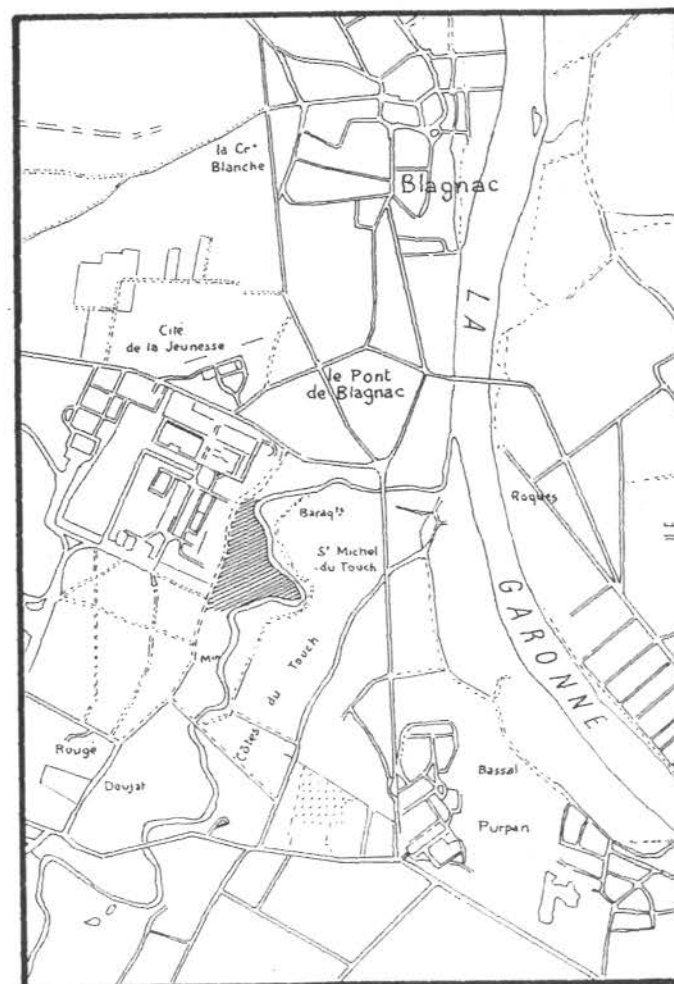
Un premier site est trouvé chemin de la Flambère sur la rive droite du Touch. Le syndicat des « lotis du lotissement de la Flambère » est constitué le 7 janvier 1954. Son siège est 14 rue Arago à Toulouse au domicile de Paul Abel. Le premier bureau est constitué autour de Mrs Abel, Grau, Junca et Valluy. La gestion (administrative et financière) est assurée conjointement par le syndicat et la coopérative des Chalets. Mr Weiler est désigné comme architecte d'un commun accord entre les deux parties. Le choix se porte sur des plans de maisons dits « plans Courant (du nom du ministre qui les a parrainés) répondant à un certain nombre de critères – architecture, surface, distribution, prix –

Tout pourrait aller pour le mieux mais la Direction Départementale de l'Équipement déclare le terrain de la Flambère inconstructible.

C'est alors que Jean-Louis Puig, maire de Blagnac, propose le domaine

de Layrac, propriété de Mr. Raymondis, dont il est le mandataire. Le domaine, situé sur la rive gauche du Touch entre le ruisseau et la route conduisant à Saint-Martin comporte de vastes terrains (7 ha 5)

TOULOUSE OUEST N 8



plan
hachures
Le domaine de Layrac
Sa situation par rapport
à Blagnac



Layrac vers
1955-1956

et quelques traces de bâtiments ; en effet, occupé par l'armée allemande pendant la 2^e Guerre mondiale, il a subi de plein fouet les bombardements alliés de 1944 qui ont détruit successivement le « château » (en fait une grosse villa) et ses dépendances (voir la 4^e de couverture).



1956 : Les bulldozers ont comblé l'étang. Seule subsiste la « cabane du cygne »

L'accord est vite conclu : M. Raymondis cède ses terrains au prix de 160 anciens francs le mètre carré. Le syndicat des lotis change de nom en octobre 1954 ; il devient le « Groupement de Layrac » inscrit à la préfecture le 24 janvier 1955.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
420 - C. 127 - 410 A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Récépissé N° 89

ASSOCIATIONS DÉCLARÉES
(Application de la loi du 1^{er} juillet 1901.)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION MODIFICATIONS AUX STATUTS - CERTIFICAT DE DÉPÔT

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;
Vu la circulaire ministérielle du 26 mars 1903,

Le PRÉFET de la Haute-Garonne,

Certifie avoir reçu, à la date de ce jour, le Procès-Verbal de la séance du 28.10.1954, au cours de laquelle l'Assemblée générale de l'Association N° 4594, déclarée à la Préfecture le 8. Janvier 1954 sous le titre Syndicat des Lotis du Développement de la Vallée a décidé de changer son titre comme suit : "Groupement de Layrac" et de renouveler son bureau.

Cette décision, modifiant la constitution primitive de la Société, ne sera valable et opposable aux tiers qu'à partir du jour du dépôt à la Préfecture d'un exemplaire du Journal Officiel contenant, succinctement résumées, les modifications qui font l'objet du présent récépissé (Voir Indications ci-dessous).

Toulouse, le 24 JAN 1955 194



Le Préfet de la Haute-Garonne,
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué,

[Signature]

Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901.

« Les Associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial (coté et paraphé par le Préfet ou son délégué) qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

« Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront, en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel. »

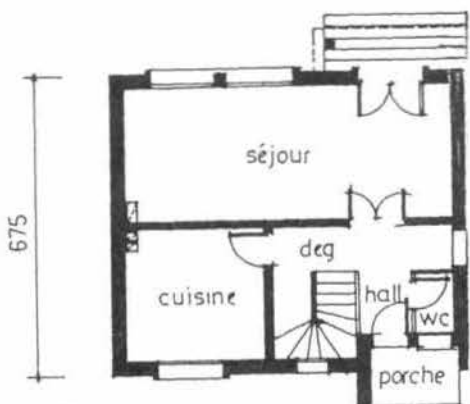
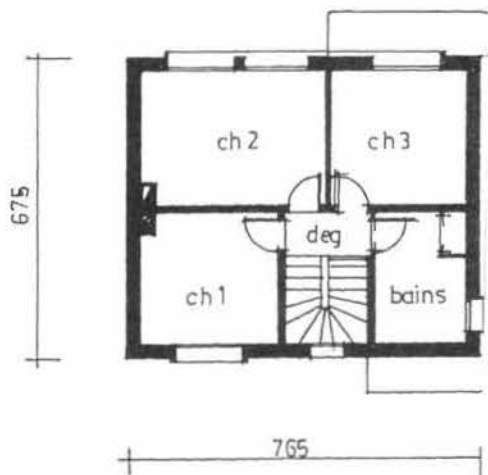
Dans le délai d'un mois, à partir du jour de leur déclaration à la Préfecture, les personnes qui sont, à un titre quelconque, chargées de la direction ou de l'administration de l'Association doivent assurer la publicité des modifications en faisant insérer au Journal Officiel une annonce très succincte, mentionnant le titre de l'Association ancienne et nouvelle, son nouveau siège social, son nouveau but et indiquant si les statuts ont été modifiés. La demande d'insertion doit être adressée : « Agence Huras, 73, rue Alsace-Lorraine, Toulouse » qui indiquera le tarif de l'insertion aux intéressés.

Un exemplaire du Journal Officiel publiant la déclaration de la Société doit être remis à la Préfecture par les soins d'un des membres du bureau.

L' défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Cette insertion est donc essentielle. Indépendamment de la nullité des modifications, il pourra être prononcé, à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende de 16 à 200 francs. Cette amende pourra être doublée en cas de récidive (article 8 de la loi du 1^{er} juillet 1901).

Récépissé de déclaration

La coopérative des Chalets négocie les emprunts. Les coopérateurs paient leur lot au fur et à mesure des actes de vente signés grâce à leur apport personnel, aux prêts de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et du comité d'entreprise. D'autres organismes interviennent pour financer constructions et viabilité : le CIPL (comité interprofessionnel paritaire du logement de la Haute- Garonne) et la caisse des dépôts et consignations. Le permis de construire est déposé le 1^{er} juillet 1955 pour une tranche de travaux portant sur 50 maisons de type F4 ou plus (F5, F6) dont le coût varie de 2 200 000 AF à 2 800 000 AF.



Exemple de plan « Courant » pour un F4

Les travaux s'échelonnent de 1956 à 1958 ; des commissions de coopérateurs surveillent l'avancement du chantier.

Les premiers terrassements ont révélé l'existence de sources dans la pente, sous la route, proches de celle qui alimente encore un bassin: il faut drainer et construire des murs de soutènement le long de la rue A (actuellement rue des Tamaris) et B (rue de la Source).

L'électrification est réalisée au début de l'année 1958 par EDF et l'entreprise Pippi.

Deux tranches supplémentaires de travaux sont réalisées au début des années 60, sous la direction d'un nouvel architecte, Mr. Pujol, comportant 42 lots avec de nouveaux types de maisons (sans étage). La configuration d'ensemble de la cité



Empierrement, bordures, caniveaux.
Les maisons sont habitées depuis 7 mois. 26 mai 1959



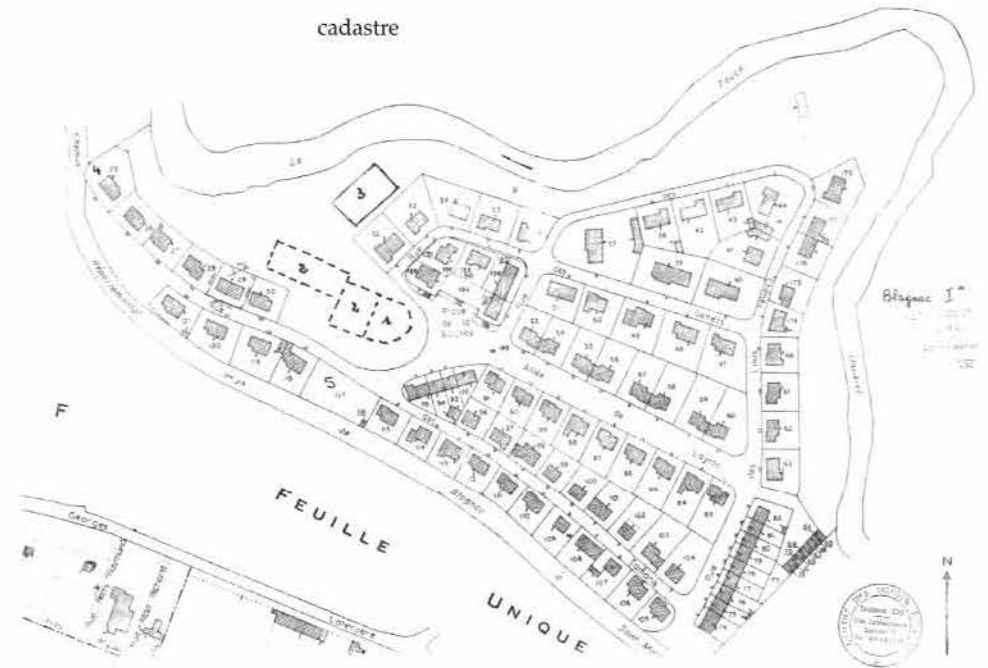
... même les enfants s'activent !

achève de se fixer avec l'aménagement d'une aire de jeux, de deux terrains de sport et la construction, entre 1965 et 1968 d'un foyer.

Car l'aventure collective, commencée avec la construction des logements, se poursuit. La vie quotidienne, dans un quartier en cours d'édification, isolé et relativement éloigné des commodités du centre du village - à une époque

où la voiture n'a pas conquis tous les foyers - pose un certain nombre de problèmes. Témoignant d'un bel esprit d'initiative et d'entraide, les « Layracois » s'emploient à les résoudre.

La cité grouille d'enfants (2 en moyenne par famille plus quelques fratries très nombreuses, jusqu'à 8). Le premier problème est leur scolarisation. L'école de l'Aérogare, en projet depuis 1957, est construite par étapes, entre 1959 et 1962. Durant ces années, les enfants sont répartis entre les écoles du centre de Blagnac, de Saint-Martin-du-Touch et des Sept-Deniers. Ils s'y rendent à pied, accompagnés ou non selon leur âge ; les plus chanceux partent en voiture avec les institutrices qui habitent le lotissement. Quand l'école de l'Aérogare est opérationnelle, c'est une maman bénévole qui se propose pour jouer le « gendarme » et assurer le passage des enfants avenue de Latécoère, à chaque entrée et sortie de classe.



- 1 - l'aire de jeux initialement prévue en 1 est en maintenant sur la parcelle 194 - l'espace libéré en 1 fait office de petite square avec des arbres et des bancs
- 2 - terrains de sport.
- 3 - foyer
- 4 - le n° 32 a disparu : la maison des Abel a été emportée par un glissement de terrain. A son emplacement, a été aménagé le square Paul et Bernadette Abel
- 5 - la source et son bassin

Au cours de l'année 1960, une antenne de l'association syndicale des familles (ASF) se met en place grâce à Mesdames Arribaut, Dargent et Junca. L'ASF multiplie les activités : une subvention de la CAF leur permet d'acheter du matériel ménager (aspirateur, lave-linge et machine à tricoter). Ces appareils circulent de famille en famille, moyennant une redevance de 1 NF (nouveau franc) par jour. Tout un travail d'initiation se fait - à la cuisine, à la couture, au tricot. La culture n'est pas oubliée grâce à la constitution d'une bibliothèque, créée à partir des dons des particuliers.



L'épicerie Cibon : « Ménagères, à vos bottes !

L'ASF trouve des solutions astucieuses pour faciliter l'approvisionnement du quartier : sur place, en effet, il y a une petite épicerie qui « dépanne » et qui disparaît assez vite, lorsque les commerçants ambulants (boucher, boulanger, poissonnier) viennent desservir le quartier. L'ASF organise alors des achats groupés de produits d'épicerie chez le grossiste toulousain Escoulan ; les produits

livrés sont entreposés dans quelques garages puis redistribués aux familles.

La création du foyer montre à la fois la vigueur de l'esprit collectif et ses limites. L'idée d'un foyer proposée par M. et Mme Junca ne fait pas, au

départ, l'unanimité, même au sein de L'ASF. Pourtant, il paraît bien nécessaire d'abriter les activités des jeunes autrement que dans la baraque de chantier qu'ils utilisent un temps. La ténacité des partisans du foyer finit par l'emporter. Les coopérateurs acceptent de rétrocéder gratuitement une parcelle du lotissement, de contracter un emprunt auprès de la coopérative des Chalets. Ils constituent une association « le foyer de l'amitié de Layrac ». La construction est entamée en octobre 1968 ; les jeunes du quartier (garçons et filles), encadrés par des adultes fournissent une partie du travail (comme ils l'ont déjà fait pour aménager les espaces de loisirs). Le foyer est inauguré en novembre 1970, mais déjà les activités y sont nombreuses ; le président Mr. Martinez, peut les énumérer avec fierté dans une lettre qu'il adresse à Mr. le maire de Blagnac afin d'obtenir une subvention de fonctionnement car les ressources manquent ! (p. 32)

Dans les années suivantes, certains coopérateurs renâclent de plus en plus devant les charges financières que représente le foyer ; ils veulent se désengager.

Fin juin 1972, le FAL est contraint de céder le foyer à la mairie qui en devient propriétaire. Une convention d'occupation gratuite lie le FAL et la mairie (elle dure encore de nos jours). Ainsi le foyer peut se développer dans de bonnes conditions et offrir toujours plus d'activités : sorties (ski, spéléo, montagne), bibliothèque, cinéma, photo, bricolage, ... animations (veillées, boom ...) ; le foyer sert aussi de cadre aux fêtes de famille. C'est une vraie ruche !

De cette riche histoire des temps de fondation, les « anciens » gardent la mémoire et la nostalgie. Ils souhaitent que des signes durables en témoignent : aussi ont-ils été heureux de fêter, en 2005, la création du square Paul et Bernadette Abel (sur l'emplacement de la maison du couple emportée par un glissement de terrain). Paul Abel a été, on l'a vu, un des « pères fondateurs » de Layrac et sa femme Bernadette, infirmière à la SNCASE s'est dépensée sans compter au service du quartier.

Les « anciens » constatent avec plaisir que l'attachement à Layrac se transmet à travers les générations (des descendants des premiers construc-



Les jeunes débroussaillent l'espace qui va accueillir le foyer.

teurs sont venus occuper la maison familiale), que les nouveaux venus, même sans lien avec le quartier, s'y intègrent bien, s'investissent avec la volonté d'améliorer le cadre de vie, faisant aboutir des projets parfois vieux de plusieurs décennies (l'aménagement de la « Source »).

Il règne toujours à Layrac un air de convivialité. Dans nos temps d'individualisme, on ne peut que s'en réjouir !

Christiane COMBELLES

FOYER de l'AMITIE de LAYRAC
18, rue des Venêts
ELAGNAC

Elagnac, le 27 Novembre 1970

Monsieur le Maire
Mairie de Elagnac

31 - ELAGNAC

Subvention de Fonctionnement -

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous confirmer l'ouverture
du "FOYER de l'AMITIE de LAYRAC" à Elagnac.

Ce FOYER était depuis longtemps souhaité par les habitants
de notre Cité, et c'est en 1968 qu'ils ont décidé de rétrocéder
une parcelle du Lotissement pour son implantation. Pour cela, nous
avons obtenu un prêt de la Coopérative H.L.M. de la rue des Chalôts
à TOULOUSE de fr. 47 000, remboursable par les soins des Coopéra-
teurs en dix ans.

Les Jeunes de la Cité, aidés de quelques Adultes, ont,
comme vous le savez, apporté leur concours à cette heureuse réali-
sation par leur main d'oeuvre.

Mais, faute de ressources, il nous reste encore des travaux
à effectuer : Chauffage Central, revêtement du sol, contrevents,
aménagement des abords, ainsi que du mobilier à acquérir, pour
donner à notre Foyer ses possibilités d'accueil.

Le Foyer fait déjà fonctionner diverses activités, ouvertes
aux Jeunes, aux Adultes et aux enfants.

- Cinéma, Bibliothèque, Club Photo, initiation à la musique,
Ericolage, Modèles réduits, Gymnastique, Secourisme,
Enseignement ménager et Economie Familiale.

D'autre part, certains de nos Jeunes suivent les stages
d'Animateurs au Centre Départemental de Formation d'Animateurs.

Pour nous permettre de mener à bien le FONCTIONNEMENT du
Foyer, nous vous demandons, Monsieur le Maire de nous accorder
une Subvention de Fonctionnement nécessaire à couvrir les frais
de gestion.

Dans l'espoir que vous accueillerez notre demande
favorablement, et avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire,
à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président,



Pierre MARTINEZ.

SOURCES

Cet article a été rédigé grâce :

- au dossier constitué à partir des archives municipales (1041, 1082, 1083),
par Jeannette WEIDKNNET, empêchée par un accident de santé de mener son travail
jusqu'au bout,
- aux documents et renseignements fournis par Monsieur et Madame JUNCA,
- aux photos de Messieurs JUNCA, LORENZO et MARS AUX,
qu'ils en soient remerciés.



Le "château"
en ruines

Layrac - 1946
(cliché IGN)